Gilbert LAZARD

CARACTERISTIQUES ACTANCIELLES DE L'EUROPEEN MOYEN TYPE

1. Introduction.

1.1. L'étude typologique des langues en Europe peut s'entendre de diverses façons. Même si on laisse de côté l'interprétation qui voudrait qu'il s'agît de la typologie linguistique telle qu'elle est pratiquée (et appliquée à n'importe quelle langue du monde) par les linguistes européens, si donc on comprend l'expression comme désignant la typologie des langues de l'Europe, on peut concevoir celle-ci de deux manières différentes au moins. Il y a d'une part la perspective interne: on repère, entre les langues européennes, des divergences portant sur telle ou telle partie de leur morphosyntaxe, on en évalue en synchronie la portée typologique, on en recherche en diachronie la genèse, et l'on tâche d'en tirer des conclusions plus ou moins générales sur la nature et la constitution des types linguistiques.

L'autre perspective consiste à considérer les langues d'Europe dans leur ensemble et à voir si ce groupe de langues ne s'opposent pas à d'autres par des traits typologiques caractéristiques. Il ne s'agit donc plus d'analyser des divergences, mais au contraire de dégager des traits communs, par lesquels ces langues se distingueraient d'autres ensembles linguistiques, autrement dit de chercher si elles ne constituent pas un Sprachbund, une "alliance" de langues et d'essayer d'en préciser les contours. C'est cette approche que nous adoptons ici.

Nous croyons en effet que les langues d'Europe constituent une telle "alliance", ceci indépendamment du fait que la plupart d'entre elles (mais non toutes) appartiennent à la même famille génétique, la famille indo-européenne. Il ne semble pas qu'on ait entrepris d'étudier systématiquement ce qu'elles ont en commun de particulier, ou, en d'autres termes, de préciser les traits de ce qu'on a appelé parfois l'"européen moyen type" (Standard Average European). Une telle étude présente pourtant un grand

intérêt de linguistique générale, et ceci à un double titre.

D'une part en effet la linguistique "aréale", c'est-àdire l'étude des "alliances" de langues, est l'une des voies qui s'offrent au linguiste pour essayer de saisir les constantes structurales du fonctionnement du langage et les lois qui président à l'évolution des langues. Comme les langues européennes sont de toutes les plus décrites et celles dont l'histoire est le mieux connue, elles offrent à ce genre de recherche le terrain le plus favorable. Elles permettront peut-être de mieux comprendre comment se forme une "alliance" et d'entrevoir quelle est la part de chacun des facteurs en cause, bilinguisme, influence de langues dominantes, histoire culturelle commune, etc.

D'autre part, comme les langues européennes se trouvent être celles des fondateurs de la linguistique et de leurs successeurs, il est de fait qu'on a souvent, consciemment ou non, utilisé leurs catégories comme un étalon ou, pour mieux dire, un lit de Procuste, à la mesure duquel étaient appréciés les faits des autres langues du monde. Cette pratique, fort ancienne et toujours insidieusement menaçante, a faussé et fausse bien des travaux. La description d'un "type européen" comme un type de structure linguistique parmi beaucoup d'autres, sans privilège particulier, pourrait contribuer utilement à redresser la perspective.

1.2. Notre objet est ici de repérer sommairement quelques traits actanciels qui paraissent caractéristiques des langues européennes. Nous appelons traits actanciels ceux qui concernent les constructions actancielles, c'est-à-dire les relations grammaticales du prédicat verbal et des termes nominaux principaux (ceux qu'on appelle ordinairement sujet et objet).

Ce bref tableau ne prétend naturellement pas à l'exhaustivité, pas plus qu'il ne prétend se fonder sur une connaissance directe des diverses langues considérées. Ce n'est qu'une esquisse provisoire et grossière, qui appelle à coup sûr bien des compléments et des retouches. Tel qu'il est, il fournit néanmoins des aperçus suggestifs.

2. Ordre des termes.

Dans presque toutes les langues européennes, en phrase indépendante non marquée, l'ordre des termes est SVO. Font

exception les langues celtiques, où l'ordre fondamental est VSO.

L'ordre SVO est plus ou moins rigide selon les langues. Il est strict dans les langues sans déclinaison et où la flexion verbale (accord avec le sujet) est nulle ou réduite, comme l'anglais et la plupart des langues scandinaves, et, dans une moindre mesure, le français. Il est plus souple dans des langues où la flexion verbale reste bien différenciée, comme l'espagnol et l'italien, et dans les langues à déclinaison, comme l'allemand², la plupart des langues slaves, le hongrois[®], le finnois⁴ et le basque.

L'ordre SVO est largement répandu dans le monde, mais ne semble pas majoritaire. L'ordre SOV est très fréquent aussi: c'est, par exemple, celui du turc et des autres langues altaïques, ainsi que des langues indo-européennes les plus orientales (langues indo-iraniennes). Ce dernier fait est notable, car il met en valeur le fait que l'ordre SVO est proprement européen, et non commun à toutes les langues indo-européennes modernes.

L'ordre VSO est bien représenté aussi: on le trouve en arabe et dans d'autres langues chamito-sémitiques, dans les langues polynésiennes, en nahuatl. Les autres ordres sont plus rares, mais VOS est attesté en malgache, et OVS et OSV dans des langues du nord de l'Amérique du Sud (Derbyshire et Pullum 1981).

L'ordre SVO est-il originel en indo-européen, ou s'estil affirmé au cours de l'évolution des langues d'Europe? La question, autant que nous sachions, n'est pas tranchée. Quant aux autres familles, langues finno-ougriennes et basque, l'ordre des termes semble y avoir toujours été relativement libre, grâce à une abondante déclinaison qui fixe sans ambiguité la fonction de chaque terme.

3. Structure d'actance.

Presque toutes les langues européennes sont de structure accusative, c'est-à-dire que l'actant unique des phrases uniactancielles et l'agent des phrases biactancielles sont traités grammaticalement de la même manière (tous deux remplissent la fonction grammaticale de "sujet"), tandis que le patient des phrases biactancielles a un traitement différent (position après le verbe, et cas accusatif dans les langues à déclinaison).

Seul fait exception le basque, qui est de structure ergative: le patient des phrases biactancielles et l'actant unique sont tous deux au cas zéro (absolutif), tandis que l'agent est à un cas spécifique, l'ergatif.

Il y a parmi les langues du monde trois types majeurs de structure actancielle: le type accusatif, qui est le plus répandu; le type ergatif, représenté par d'assez nombreuses langues, caucasiques, mayas, australiennes, tchouktche, esquimau, etc.; enfin le type "dual" (dit ordinairement et fâcheusement "actif", cf.Lazard 1986a), attesté par certaines langues amérindiennes (siou, guarani, etc.) et d'autres.

Toutes les langues indo-européennes sont de structure accusative, à l'exception partielle d'un certain nombre de langues indo-iraniennes, qui connaissent une structure ergative, mais seulement avec les formes verbales de passé ou de perfectif (il s'agit donc de split ergativity). Les langues finno-ougriennes sont aussi, dans l'ensemble, de structure accusative: on trouve cependant dans des langues obougriennes des phénomènes, d'ailleurs mal explorés, qui semblent relever d'une structure ergative (Perrot 1986: 144). Mais toutes ces exceptions sont marginales; en indo-iranien les constructions ergatives se sont développées à date historique selon un processus qui a été bien analysé.

4. Marqueurs verbaux de l'actance.

Dans la plupart des langues européennes le verbe est pourvu d'une conjugaison unipersonnelle qui marque l'accord avec le sujet, c'est-à-dire l'actant unique de la phrase uniactancielle ou l'agent (ou assimilé⁵) de la phrase biactancielle.

Il y a ici deux sortes d'exception. D'un côté les langues scandinaves continentales n'ont plus de conjugaison: le verbe est invariable en personne, genre et nombre, et rien ne marque sa relation avec le sujet, autrement dit la fonction de celui-ci, si ce n'est sa place avant le verbe. L'anglais aussi n'est pas loin de ce type, puisque dans cette langue le verbe ne s'accorde avec le sujet qu'à la 3e personne du singulier du présent.

D'autre part le basque a une conjugaison bipersonnelle": le verbe s'accorde avec les deux actants de la phrase biactancielle.

Il faut aussi mettre à part le hongrois, qui a bien une conjugaison unipersonnelle marquant l'accord avec le sujet, mais dans deux variantes dont le choix dépend de la nature de l'objet: la conjugaison dite "subjective" s'emploie en phrase uniactancielle et, en phrase biactancielle, avec un objet indéfini, la conjugaison dite "objective" s'emploie en phrase biactancielle quand l'objet est définiem.

La conjugaison unipersonnelle dans les langues indoeuropéennes semble bien remonter aux origines mêmes de cette famille. Les langues (germaniques) qui n'ont plus ou presque plus de conjugaison représentent un stade d'évolution avancé.

La conjugaison bipersonnelle en basque est parfaitement vivante et comparable à celle des langues caucasiques qui lui sont peut-être apparentées de loin.

Le système hongrois, de son côté, s'apparente au système plus riche qu'on trouve dans d'autres langues ouraliennes, notamment obougriennes (vogoul et ostiak), où, avec un objet défini, le verbe porte deux marques référant respectivement au sujet et à l'objet: la marque subjective varie en personne et nombre, la marque objective en nombre seulement.

La conjugaison unipersonnelle de type européen n'est pas rare parmi les langues du monde, mais les deux autres systèmes, conjugaison bipersonnelle et absence de conjugaison, sont abondamment attestés aussi. Le verbe s'accorde avec les deux actants dans des langues caucasiques, en esquimau, en tchouktche, dans de nombreuses langues amérindiennes. Il ne porte aucune marque d'accord en japonais, en mongol, en chinois, dans des langues du sud-est de l'Asie, dans des langues austronésiennes, etc.

5. Le passif.

Presque toutes les langues européennes ont la possibilité d'inverser l'orientation d'une phrase biactancielle en conservant la mention des deux actants, autrement de la tourner au passif avec un complément d'agent: l'ancien objet devient sujet, le verbe prend une forme particulière (voix passive) et s'accorde avec ce nouveau sujet, l'ancien sujet (l'agent ou assimilé) devient un complément oblique.

Ici encore les langues non indo-européennes font partiellement exception. Le basque n'ignore pas le passif,

mais ce passif est étroitement limité, car il n'existe qu'au parfait et au prospectif (Rebuschi 1986: 181-187): il est donc lié à des conditions aspectuelles particulières.

Un passif a existé aussi en hongrois, mais faiblement. Il s'était développé dans la langue littéraire sous l'influence des langues indo-européennes, spécialement du latin, mais il est aujourd'hui tombé en désuétude.

Enfin le finnois n'a pas de passif à proprement parler. La forme verbale qu'on appelle traditionnellement de ce nom est une forme impersonnelle invariable, qui correspond plutôt au "on" du français. Elle exclut d'ailleurs toute mention de l'agent.

L'existence d'un passif susceptible d'être accompagné d'un complément d'agent est un trait assez caractéristique. Nombre de langues n'ont pas de passif, par exemple diverses langues africaines, les langues caucasiques du nord-ouest. Et, parmi celles qui en ont un, beaucoup excluent le complément d'agent, par exemple l'arabe classique. Dans les langues de ce genre le passif est un moyen de supprimer la mention de l'agent, et non, comme il est possible dans les langues européennes, un moyen de dire la même chose qu'à l'actif, avec une orientation différente. D'autres langues, par exemple algonquiennes, ont, comme le finnois, non un passif proprement dit, mais une forme impersonnelle impliquant un agent indéterminé, qui remplit la même fonction que le passif sans agent de l'arabe.

6. La fonction de sujet.

L'un des traits les plus caractéristiques, quoique peu remarqué, de la plupart des langues européennes est l'extension de la fonction de sujet. Expliquons-nous. On considère souvent que dans la phrase à deux actants l'un de ceux-ci est un agent et l'autre un patient (nous avons nous-même ci-dessus recouru à cette simplification pour définir les structures accusative et ergative). C'est bien le cas en effet quand le verbe exprime une action. Mais la phrase à deux actants peut énoncer bien d'autres types de relations entre les deux participants: il y a des verbes de sentiment, de perception, de localisation, de possession, etc. La personne qui aime ou qui déteste, qui voit ou qui entend, qui subit ou qui reçoit, qui trouve ou qui perd par hasard, le bâtiment qui en jouxte un autre, ou tout simplement la personne ou la chose qui a (une famille, une maison, une maladie, un défaut de fabrication, une propriété chimique, etc.) ne sont aucunement des agents.

Cependant tous ces verbes dans nos langues se construisent de la même manière que les verbes d'action comme "faire, tuer, etc.": on dit "j'aime, je vois, je subis, j'ai, etc." exactement comme "je fais, je tue, etc." Les sujets de tous ces verbes ont les mêmes propriétés grammaticales, quel que soit, dans le contenu sémantique de la phrase, le rôle du participant représenté par ce sujet. Autrement dit les notions d'agent et de sujet grammatical sont très largement dissociées.

Ce n'est pas le cas partout dans le monde, il s'en faut. Dans de nombreuses langues, les verbes de sentiment et de perception, par exemple, ont une construction toute différente de celle des verbes d'action: on ne dit pas "j'aime, je vois", mais "à moi est cher, à moi (ou: dans moi) est visible". C'est ainsi qu'on s'exprime dans des langues caucasiques, dans des langues indo-aryennes (où, curieusement, "à moi" est étiqueté "sujet datif"), etc. Dans des langues australiennes le "cadre casuel", c'est-àdire les cas que prennent l'un et l'autre actant, peut varier largement selon le type de relation exprimé par le verbe (Tsunoda 1981). En banda-linda (langue africaine) le sujet de la phrase biactancielle est ou tend à être toujours un agent. En "atchinais" (langue austronésienne de structure "duale") les sujets des phrases à deux actants sont presque toujours animés et presque toujours agents volontaires (Durie: ms.). En thai le sujet d'une phrase biactancielle est normalement animé, c'est-à-dire propre à exercer une action. Les notions d'animé et d'agent ont un lien évident. C'est pourquoi dans bien des langues il est impossible de dire, comme en français, que telle porte donne accès au jardin ou que telle route conduit à la ville: un objet inanimé ne peut rien donner ni conduire personne.

Quant au verbe "avoir", il est loin d'exister partout. "L'expression la plus courante du rapport indiqué dans nos langues par avoir s'énonce à l'inverse par être à [...] Telle est la situation dans la majorité des langues" (Benveniste 1966: 195).

On voit quel est sur ce point la spécificité de la plupart des langues européennes. Sans doute n'est-ce pas le cas de toutes. Les langues celtiques forment ici une exception importante. En irlandais moderne, par exemple, si les verbes exprimant la perception proprement dite sont analogues aux verbes d'action, il n'en va pas de même de l'expression de la possession, de la connaissance, des sentiments, etc.: on dit "est à moi" (= "j'ai"), "est connu à moi, désir à moi, souci sur (ou avec) moi, etc." Le

gallois se comporte à peu près de même, mais le breton a développé un verbe "avoir" sous l'influence du français.

A l'autre extrémité du domaine européen, le russe possède bon nombre d'expressions du type de mne xocetsja "j'ai envie", et emploie plus volontiers u menja "chez moi [est]" que imeju "j'ai". Les autres langues européennes elles-mêmes n'ignorent pas les constructions plus ou moins impersonnelles, du type de fr.ça me plaît, all. mich friert "j'ai froid", etc. Mais ces constructions y sont relativement marginales''. Le point important n'est pas qu'elles existent, mais qu'elles n'excluent pas le type de j'ai, j'aime, j'ai froid, j'ai envie.

Certes les langues européennes ne sont pas les seules où la construction des verbes d'action est aussi celle de verbes exprimant bien autre chose que des actions. Mais on peut se demander s'il y a beaucoup de langues où cette construction s'étend aussi largement à des verbes de toute sorte. A ce point de vue les langues de l'Europe paraissent représenter un type extrême.

7. Conclusion.

- 7.1. Récapitulons. Nous avons isolé cinq traits actanciels qui semblent caractéristiques des langues d'Europe ou de la plupart d'entre elles, qui par conséquent peuvent être considérés comme caractérisant l'"européen moyen type":
 - a) l'ordre des termes SVO,
 - b) la structure accusative,
 - c) la conjugaison unipersonnelle et l'accord subjectal,
 - d) l'existence d'un passif avec complément d'agent,
 - e) la dissociation des notions d'agent et de sujet.

Ces cinq traits ne sont pas tous présents dans la totalité des langues: pour chacun d'entre eux il y a des exceptions ou des demi-exceptions, ce qui signifie qu'une ou plusieurs langues soit ne possèdent pas le trait en question soit ne le possèdent qu'avec des restrictions plus ou moins importantes (dans ce dernier cas nous parlerons, par convention, de la possession d'un demi-trait).

L'ordre SVO règne partout, sauf en celtique, en tant qu'ordre non marqué, avec plus ou moins de souplesse selon les langues.

La structure accusative est commune à toutes les langues à l'exception du basque.

Le basque fait encore exception dans le cas de la conjugaison unipersonnelle. Mais ici en outre le hongrois compte comme une demi-exception: disons qu'il possède le demi-trait. Les langues scandinaves continentales sont aussi, différemment, des exceptions, et l'anglais peut être regardé comme possédant le demi-trait.

Le passif avec complément d'agent est présent dans toutes les langues indo-européennes d'Europe. Il ne l'est que faiblement en basque, et il est ignoré des deux langues finno-ougriennes, hongrois et finnois.

Enfin la dissociation des notions d'agent et de sujet est caractéristique de la plupart des langues, avec l'exception des langues celtiques et la demi-exception du russe.

Cet ensemble de données est rassemblé dans le tableau 1 et présenté dans le schéma 2 sous forme d'isoglosses.

	Ordre S	70 Str.accus.	Conj.unip.	Passif	Sujet
basque	+	_	-	₩	+
celtique	-	+	+	+	÷
hongrois	+	+	1/2	_	+
finnois	+	+	+	-	+
scandinave	+	+	-	+	+
anglais	+	+	₩	+	+
russe	+	+	+	+	₩
autres lang	ques +	+	+	+	+

Tableau 1

On constate que sur cinq traits:

- le basque manque de deux traits et d'un demi-trait;
- les langues celtiques manquent de deux traits;
- le hongrois manque d'un trait et dun demi-trait;
- le finnois et le scandinave (continental) manquent d'un trait;
 - l'anglais et le russe manquent d'un demi-trait.

Le basque se situe nettement à part: il est étranger à la moitié des traits actanciels de l'"européen moyen type". Langue non indo-européenne, on peut penser qu'il a été protégé par sa structure ergative contre l'influence des langues environnantes. Les autres langues non indo-

européennes, hongrois et finnois, au contraire sont assez bien intégrées, quoique, ce qui n'est pas étonnant, elles fassent exception sur un ou deux points. Dans leur cas l'intégration était plus facile, puisque les constructions actancielles des langues ouraliennes sont moins différentes de celles des langues indo-européennes que celles du basque. Parmi les langues indo-européennes les langues celtiques se singularisent notablement.

Le schéma 2, où les langues sont placées grosso modo dans les positions respectives qu'elles occupent sur le terrain, met en valeur une autre constatation: les langues auxquelles manquent un ou plusieurs traits ou demi-traits sont, à l'exception du hongrois, dont les particularités s'expliquent assez par son origine finno-ougrienne, des langues situées à la périphérie du domaine: langues celtiques, anglais, langues scandinaves, finnois (et basque). Ce n'est assurément pas par hasard: il est normal en effet que les déviances apparaissent sur les aires périphériques. Cette constatation n'infirme donc pas, mais au contraire renforce la thèse d'un Sprachbund européen.

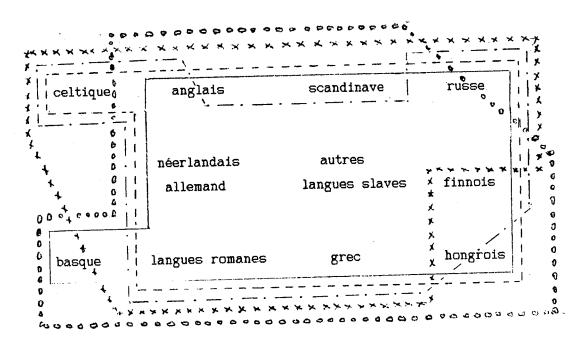


Schéma 2

ordre SVO

structure accusative

conjugaison unipersonnelle, accord avec le sujet

passif avec agent
notions d'agent et de sujet dissociées

Les langues dont le nom est traversé par une ligne ont le demi-trait.

Les autres langues, qui sont aussi les plus nombreuses, occupent le centre et le sud: langues romanes, grec, allemand et néerlandais, autres langues slaves. Elles possèdent les cinq traits que nous avons retenus comme caractéristiques.

7.2. Aucun de ces traits sans doute n'est propre aux langues d'Europe. Mais la possession simultanée de ces cinq traits doit être évidemment beaucoup plus rare. Il serait assurément intéressant de rechercher quels autres groupements de langues présentent le même faisceau de caractéristiques actancielles.

l'identification de qu'il en soit, ces caractéristiques ne peut que contribuer à l'éclaircissement des notions utilisées dans l'analyse des faits d'actance en général. Nous n'en voulons qu'un exemple, celui de la notion de sujet grammatical. Il est évident qu'elle est pleinement justifiée quand on l'applique aux langues européennes (en vérité elle en est issue). Elle l'est beaucoup moins dans d'autres types de langues. C'est ainsi qu'on a montré de manière convaincante que, en tagalog, les propriétés qui sont habituellement reconnues au sujet (c'est-à-dire celles qui appartiennent au sujet des langues européennes) se répartissent entre deux termes, l'agent et le terme dit "en focus" (Schachter 1976).

Ailleurs les difficultés sont d'un autre ordre. Dans nombre de langues d'Asie orientale, on trouve des constructions dites "à double sujet", du type "[1']éléphant [le] nez est long" (sans lien grammatical entre les termes "éléphant" et "nez"). D'autre part il y a, dans des langues indo-aryennes, des phrases pourvues de ce qu'on appelle "sujet datif" (cf. ci-dessus §6). D'autre part encore, dans le cas des langues ergatives on s'est demandé quel terme il convenait de reconnaître pour le sujet, l'agent (morphologiquement marqué) ou le terme à l'absolutif. Etc...

Ces discussions sont vaines. Il est clair que si la notion de sujet est pertinente dans le cas des langues européennes, elle l'est beaucoup moins, ou elle ne l'est pas du tout, dans d'autres cas, parce que d'autres notions, notamment celles d'agent et celle de thème, y sont beaucoup plus opératoires. De cette constatation, plus ou moins clairement faite, sont nées d'intéressantes distinctions, sur lesquelles on a bâti des typologies: ainsi, l'opposition entre langues "subject-prominent" et "topic-prominent", ou entre langues "role-dominated" et

"reference-dominated", ou encore entre langues "actionoriented" et "process-oriented" 12. Ces classifications sont probablement trop rigides, mais elles reflètent et contribuent à écarter les difficultés qui naissent du transfert à des langues "exotiques" d'une notion grammaticale élaborée sur la base des langues d'Europe.

On voit sur cet exemple quels peuvent être l'intérêt et la portée d'une description contrastive des traits caractéristiques de l'"alliance" des langues européennes. Plus on aura une nette conscience des spécificités de nos langues, mieux on sera en mesure d'analyser correctement les autres.

NOTES

- * Je remercie vivement P.-Y.LAMBERT, G.REBUSCHI, J.PERROT, F.CLOAREC-HEISS, R.GSELL, qui m'ont aimablement fourni des renseignements respectivement sur les langues celtiques, le basque, les langues finno-ougriennes, le banda-linda, le thai.
- 1. Sur ce que nous considérons comme appartenant au plan de l'actance et les rapports des faits d'actance avec la sémantique, la visée communicative, etc., v.Lazard 1978, 1984, 1985a, 1985b, 1986a, 1986b.
- 2. Pour l'allemand, où l'ordre des termes n'est pas le même en proposition indépendante et en proposition subordonnée, on discute la question de savoir lequel des deux doit être regardé comme fondamental.
- 3. En hongrois, l'objet générique tend à se placer devant le verbe, mais l'objet défini après le verbe. Les phrases à objet défini peuvent être légitimement considérées comme les plus transitives.
- 4. L'estonien, qui n'est pas évoqué explicitement dans le présent article, se comporte dans l'ensemble comme le finnois.
- 5. V.ci-dessous §6.
- 6. Les langues insulaires, islandais et féroïen, plus archaïques, ont conservé une conjugaison.
- 7. Et même une conjugaison tripersonnelle dans les phrases à trois actants. Mais pour simplifier nous ne considérons pas ici les phrases à plus de deux actants.

- 8. Et de 3ème personne. Il y a en outre une forme spéciale pour les verbes à 1re sg. sujet et 2ème sg. objet ("je te").
- 9. Quelle que soit la raison d'être de cette inversion de construction. Les fonctions du passif sont en effet fort diverses: elles peuvent relever de la visée communicative (thématisation du patient et/ou rhématisation de l'agent), de contraintes sémantico-référentielles (p.ex., patient défini, agent indéfini), de choix stylistiques (langage cérémonieux, administratif, etc.), cf.Lazard 1986b.
- 10. Pour une autre définition, purement différentielle, v.Lazard 1978.
- 11. Les langues celtiques mises à part, on peut se demander si, à cet égard, les langues européennes ne constituent pas un continuum où, à mesure qu'on progresse d'ouest en est, les constructions impersonnelles prendraient de plus en plus d'importance.
- 12. Cette dernière distinction a été proposée par J.C.Moreno Cabrera à la table ronde de janvier 1988 à Rome sur le thème de la typologie des langues en Europe..

REFERENCES

BENVENISTE, E. 1966: Problèmes de linguistique générale, Paris; p.187-207: "'Etre' et 'avoir' dans leurs fonctions linguistiques", réimpr.de BSL 55/1 (1960) 113-134.

DARBYSHIRE, D.C. et G.K.PULLUM, 1981: "Object initial languages", IJAL 47, 192-214.

DURIE, M. ms.: "Preferred argument structure in an active language: arguments against the category 'intransitive subject'", dactylographie.

LAZARD, G. 1978: "Eléments d'une typologie des structures d'actance: structures ergatives, accusatives et autres", BSL 77/1, 177-208.

LAZARD, G. 1984: "Actance variations and categories of the object", in PLANK, F., ed., Objects. Towards a theory of grammatical relations, London-New York, 269-292.

LAZARD, G. 1985a: "Anti-impersonal verbs, transitivity continuum and the notion of transitivity", in SEILER, H. et G.BRETTSCHNEIDER, ed., Language invariants and mental operations, Tübingen, 115-123 et 245-247.

LAZARD, G. 1985b: "Les variations d'actance et leurs corrélats", Actances 1, 5-39.

LAZARD, G. 1986a: "Le type linguistique dit "actif": réflexions sur une typologie globale", *Folia linguistica* 20, 87-108.

LAZARD, G. 1986b: "Formes et fonctions du passif et de l'antipassif", Actances 2, 7-57.

PERROT, J. 1986: "Actance et diathèse en ostiak oriental", Actances 2, 135-150.

REBUSCHI, G. 1986: "Diathèse et (non-)configurationnalité: l'exemple du basque", Actances 2, 175-207.

SCHACHTER, P. 1976: "The subject in Philippine languages: topic, actor, actor-topic, or none of the above?", in LI, C.N., ed., Subject and topic, New York/San Francisco/London, 491-518.

TSUNODA, T. 1981: "Split case-marking patterns in verbtypes and tense/aspect/mood", Linguistics 19, 389-438.